

Projet ICAT NIGER
Livrable G 2 : Mise en
place d'un outil
simplifié de suivi de la
CDN



CITEPA



Initiative for Climate Action Transparency - ICAT

Mise en place d'un outil simplifié pour le suivi de la CDN

Deliverable G 2

AUTHORS

Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD)

Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA)

Août 2023

DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of Niger . Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of [COUNTRY] and ICAT as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of the Niger .

PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Italy, the Children's Investment Fund Foundation and the ClimateWorks Foundation.

Supported by:



on the basis of a decision
by the German Bundestag



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

The ICAT project is managed by the United Nations Office for Project Services (UNOPS).



TABLE OF CONTENTS

ACRONYMES	III
LISTE DES TABLEAUX	V
INTRODUCTION	6
<u>PARTIE 1 : RAPPEL DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET ICAT NIGER</u>	<u>7</u>
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	7
1.2. RÉSULTATS ATTENDUS	8
LE SOUTIEN TECHNIQUE FOURNI AU PAYS PERMETTRA DE CONTRIBUER AUX RÉSULTATS SUIVANTS :	8
1.3. OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE DES TRAVAUX	8
1.3.1. OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER ET/OU AMÉLIORER LE SYSTÈME DE TRANSPARENCE EN LIEN AVEC LES MESURES D'ATTÉNUATION DANS LES SECTEURS AFAT ET ÉNERGIE	8
1.3.2. OBJECTIF 2 : APPUYER LA MISE EN ŒUVRE ET LE RENFORCEMENT DE LA CDN	8
1.3.3. OBJECTIF 3 : COMMENCER LES RÉFLEXIONS SUR LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE SUIVI DES FINANCEMENTS INTERNATIONAUX LIÉES AUX ACTIONS D'ATTÉNUATION RETENUES DANS LE CADRE DE LA CDN	9
1.3.4. OBJECTIF 4 : PARTAGER LES CONNAISSANCES ET LEÇONS APPRIS	9
<u>PARTIE 2 : DISPOSITIFS DE SUIVI & EVALUATION DE LA CDN</u>	<u>10</u>
2.1. RAPPEL SUR LES ENGAGEMENTS, AMBITIONS ET MESURES DE LA CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL (CDN)	10
2.2. RAPPEL SUR LE SYSTÈME DE SUIVI & ÉVALUATION DE LA CDN	12
2.2.1. VOLET ATTÉNUATION	13
<u>CHAPITRE 3 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA REALISATION DE LA CDN</u>	<u>16</u>
3.1. SYSTÈME MRV DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN DU NIGER	16
3.1.1. OBJECTIF DU SYSTÈME DE SUIVI DE LA CDN	19

3.1.2. ANCRAGE INSTITUTIONNEL ET DISPOSITIONS JURIDIQUES	19
3.2. OUTIL SIMPLIFIÉ POUR LE SUIVI	19
<u>CHAPITRE 4 : PROPOSITION DE L'OUTIL DE SUIVI DES MESURES D'ATTÉNUATION</u>	21
<u>4.1. CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL</u>	21
4.2. OUTILS DE SUIVI ET RAPPORTAGE DE LA CDN, VOLET ATTÉNUATION	22
4.2.1. OUTIL EX-ACT DE LA FAO	22
4.2.2. OUTILS GACMO	23
<u>4.3. AVANTAGES COMPARATIFS ET CHOIX DE L'OUTIL APPROPRIÉ POUR LES ACTIONS D'ATTÉNUATION</u>	24
<u>CONCLUSION</u>	25

ACRONYMES

AFAT	Agriculture , Foresterie et autres Affectations des Terres
AIC	Agriculture intelligente pour le Climat
AP	Accord de Paris
BTR	Biennal Transparency Report
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN :	Contribution Déterminée au niveau National
CdP :	Conférence des Parties
CITEPA :	Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique
CN :	Communications Nationales
CNEDD :	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNI :	Communication Nationale Initiale
COP :	Conférence Of the Parties
CPDN	Contribution Prévues Déterminées au niveau National
CTR	Cadre de transparence Renforcée
EnR	Energie renouvelable
FAO :	Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
GACMO :	Greenhouse Gas Abatement Cost Model
GDT	Gestion Durable des Terres
GES :	Gaz à Effet de Serre
GIEC :	Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GMV	Grande muraille verte
GPL :	Gaz de Pétrole Liquéfié
GWh :	Giga watt heure
I3N	Initiative "Nigériens Nourissent les Nigériens"
ICAT	Initiative for climate Action transparency
ISPRA	Institut pour la Protection et la Recherche Environnementales
LED	Lampe Electro Diode
LFC	Lampe Fluo Compacte
MAED :	Model for Analysis of Energy Demand
MDP	Mécanisme de Developpement Propre
ME/LCD	Ministere de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MESSAGE	Model For Energy Supply Systems Alternatives and their General Environmental impacts
MNV	Mesure, Notification, Vérification
	Modalités, Procédures et Lignes directrices aux fins du Cadre de Transparence Renforcée
MPG	Renforcée
MW :	Méga watt
MWc :	Mégawatt crête

NDC	
PANER :	Plan d'Actions National Energies Renouvelables
PDES :	Plan de Développement Economique et Social
PIB :	Produit Intérieur Brut
RBA	Rapport Biennal Actualisé
RNA	Regeneration naturelle assistée
SCN	Seconde Communication Nationale
SE/CNEDD	Secrétariat Exécutif du CNEDD
TCN :	Troisième Communication Nationale
UNOPS	United Nations

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Mesures d'atténuation dans le secteur AFAT	8
Tableau 2 : Mesures d'atténuation dans le secteur de l'Energie	9
Tableau 3 : Indicateurs retenus pour le volet atténuation de la CDN	11

INTRODUCTION

Suite à la 21^{ème} session de la Conférence des Parties (CdP21), les Parties à la CCNUCC sont parvenues à un accord historique dénommé « l'Accord de Paris (AP), qui institue un Cadre de Transparence Renforcée de l'action et de l'appui à travers son article 13. Ce cadre transmettra des informations au bilan mondial (Global Stocktake) dont le premier sera réalisé en 2023 et se poursuivra tous les 5 ans pour évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objet de l'AP et pour servir de base aux futures actions individuelles des Parties.

En vertu de ce cadre, toutes les Parties doivent faire des communications régulières sur leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre et l'accomplissement des mesures d'atténuation dans leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

En effet, les CDN sont au cœur de l'Accord de Paris et des objectifs de long terme du fait qu'elles incarnent les efforts déployés par chaque pays pour réduire ses émissions nationales et s'adapter aux effets du changement climatique. L'Article 4, paragraphe 2 de l'AP dispose que chaque Partie établisse, communique et actualise sa CDN. Pour rappel, le Niger a élaboré et soumis sa CDN en 2021.

C'est ainsi que des initiatives sont engagées au niveau international pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités techniques eu égard aux nouvelles exigences en matière de rapportage et de notification. Parmi ces initiatives, on note entre autres l'Initiative pour la transparence de l'action climatique (ICAT) qui vise à aider les pays à mieux évaluer les impacts de leurs politiques et actions climatiques et à respecter leurs engagements en matière de transparence. Pour ce faire, elle accroît les capacités globales de transparence des pays, notamment la capacité d'évaluer la contribution des politiques et actions climatiques aux objectifs de développement des pays, et fournit des informations méthodologiques et des outils appropriés pour appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles.

Dans le cadre de ses travaux, l'ICAT soutient le Niger afin de (i) développer et/ou améliorer le système de transparence en lien avec les mesures d'atténuation dans les secteurs Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT) et Énergie au Niger ; (ii) appuyer la mise en œuvre et le renforcement des Communications Nationales (CN), du Rapport Biennal Actualisé (RBA) et de la CDN en évaluant les politiques pertinentes ; (iii) mettre en place un système de suivi des financements ; et (iv) partager les connaissances et leçons apprises.

Le présent document relatif au livrable G2 porte sur la mise en place d'un outil simplifier de suivi de la CDN.

PARTIE 1 : RAPPEL DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET ICAT NIGER

1.1. Contexte et justification

Conformément aux dispositions pertinentes des articles 4 et 12 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), et aux directives de la décision 17CP/8, le Niger a pris l'engagement de communiquer à la Conférence des Parties (CdP), les informations relatives à ses émissions anthropiques des Gaz à Effet de Serre (GES) dans le cadre de l'atteinte des objectifs de la CCNUCC.

Pour satisfaire à ses engagements, le Niger à travers le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD) a présenté sa Communication Nationale Initiale (CNI) à la Sixième Conférence des Parties (COP6) sur les changements climatiques en novembre 2000 à La Hayes (Pays Bas). Quant à la Seconde Communication Nationale (SCN), elle fût présentée à la Quinzième Conférence des Parties (COP15) sur les changements climatiques en décembre 2009 à Copenhague (Danemark) et la Troisième Communication Nationale (TCN) présentée en 2016 (Marrakech) à la vingt deuxième Conférence des Parties (COP22).

Par ailleurs, en prélude à la COP 21, le Niger a élaboré et soumis sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) qui devient sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) avec la ratification de l'Accord de Paris.

Ainsi, dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, la Communauté Internationale a décidé d'accompagner les pays qui le souhaitent à réviser leur CDN afin d'accroître leur ambition en termes d'adaptation et d'atténuation. C'est dans ce cadre que le Niger a révisé sa CDN en 2021 à travers l'initiative du NDC Partnership. Cette CDN vise à contribuer à la réduction des émissions globales de GES (objectif 2°C voire 1,5°C à l'horizon 2050) tout en poursuivant son développement socio-économique sobre en carbone et résilient aux effets néfastes des changements climatiques. Il s'agit spécifiquement de : (i) lutter contre la pauvreté ; (ii) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des Nigériens et des Nigériennes ; (iii) promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et l'utilisation massive des Énergie Renouvelables ; et (iv) renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés.

Pour un montant de 9,9081 Milliards USD (dont 3,1647 Milliards pour l'atténuation), l'opérationnalisation de cette CDN requiert d'importants moyens financiers, technologiques et logistiques ainsi que des renforcements de capacités des parties

prenantes afin de permettre l'atteinte des objectifs qui lui sont fixés.

Ainsi, pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre de cette CDN révisée, il est important pour le Niger de mettre en place un système national de transparence en atténuation y compris le suivi de financement afin d'améliorer le futur Rapport Biennal de Transparence (RBT).

1.2. Résultats attendus

Le soutien technique fourni au pays permettra de contribuer aux résultats suivants :

- la capacité de suivi de la mise en œuvre et de l'impact des actions d'atténuation identifiées dans la CDN pour les secteurs AFAT et Énergie est renforcée ;
- les outils et mécanisme de suivi pour la mise en œuvre de la CDN sont mis en place ;
- le processus de mise en place du système de suivi des financements climatiques internationaux est amorcé ;
- les connaissances et leçons apprises sont partagées.

1.3. Objectifs et périmètre des travaux

Les objectifs et périmètre du projet sont précisés ci-après.

1.3.1. Objectif 1 : Développer et/ou améliorer le système de transparence en lien avec les mesures d'atténuation dans les secteurs AFAT et Énergie

Pour atteindre cet objectif, les parties prenantes seront formées à la compilation de l'inventaire (notamment en considérant le raffinement 2019 des lignes directrices du GIEC ainsi que les modalités, procédures et lignes directrices de la CdP-24 complétée lors de la CdP-26) ainsi que l'utilisation de l'outil GACMO¹ sur la base des données également collectées lors de la révision de la CDN.

1.3.2. Objectif 2 : Appuyer la mise en œuvre et le renforcement de la CDN

Cet objectif consistera à développer des indicateurs sectoriels de suivi qui seront repris dans un outil simple de suivi MNV (sur la base de l'outil GACMO) afin de suivre la mise en œuvre et les impacts des mesures au niveau sectoriel et au niveau national. Cet outil pourra être mis à disposition des institutions impliquées dans le BTR (Rapport Biennal sur la Transparence), la Communication Nationale et le suivi de la mise en œuvre de la CDN. Ainsi, chaque année, les secteurs pourront compléter les fiches de suivi des actions d'atténuation afin de compiler le suivi au

¹ Le modèle GACMO permet de calculer l'impact des GES et les co-bénéfices des actions d'atténuation

niveau national pour rendre compte des actions d'atténuation et de leurs impacts.

1.3.3. Objectif 3 : Commencer les réflexions sur la mise en place du système de suivi des financements internationaux liées aux actions d'atténuation retenues dans le cadre de la CDN

La mise en œuvre des objectifs conditionnels des CDN nécessitera la mobilisation de ressources internationales. Dans le cadre de cet objectif, une réflexion sera menée avec les parties prenantes concernées afin de définir le schéma institutionnel, le cadre logique et les pistes de mise en place de ce pilier de la transparence.

1.3.4. Objectif 4 : Partager les connaissances et leçons apprises

Les résultats, outils et leçons apprises seront présentés lors d'un atelier final auquel seront conviées toutes les parties prenantes. Cet atelier sera l'occasion de présenter les livrables ainsi que les pistes d'amélioration pour les années à venir afin d'assurer la pérennité des systèmes mis en place. Il permettra aussi une amélioration continue des données à même de renforcer la précision des informations générées et la transparence dans le temps. Ce partage des connaissances se fera également à travers un rapport présentant les principaux résultats et enseignements tirés. Le Niger pourra également présenter son retour d'expérience lors d'événements internationaux tels que les webinaires, les ateliers régionaux ou le cluster francophone.

PARTIE 2 : DISPOSITIFS DE SUIVI & EVALUATION DE LA CDN

2.1. Rappel sur les engagements, ambitions et mesures de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)

Le processus de révision de la CDN du Niger a permis de i) faire un état des lieux de la mise en œuvre des engagements de 2015, ii) rehausser les ambitions du Niger en matière d'adaptation et d'atténuation sur la base de nouvelles estimations des émissions pour les secteurs clés (AFAT et Énergie) et sur de nouvelles projections climatiques. Cette Contribution s'est basée sur des éléments mis à jour, notamment l'inventaire national des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) couvrant la période 2008 -2014 avec comme année de référence 2014. Le Niger se fixe comme objectif de contribuer à la réduction des émissions globales des GES (objectif 2°C voire 1,5°C à l'horizon 2050). L'objectif conditionnel est de réduire les émissions des secteurs AFAT et Énergie respectivement de 22,75% et 45% d'ici 2030. En effet, le Niger entend réaliser cet objectif conditionnel tout en poursuivant son développement socio-économique sobre en carbone et résilient aux effets néfastes de changements climatiques.

Aussi, la CDN du Niger couvrent les émissions de GES des secteurs AFAT et Énergie qui restent les principaux secteurs qui contribuent à plus de 90% des émissions. Les secteurs déchets, Procédés Industriels et Utilisation des Produits ne sont pas concernés.

Le Niger présente également des objectifs d'atténuation en termes de réduction par rapport au scénario de référence, à l'horizon 2030. L'impact des actions considérées, en termes de réduction des émissions de GES, est estimé à partir de deux outils à savoir l'outil GACMO pour le secteur de l'Énergie et l'outil EX-ACT pour le secteur AFAT.

Par ailleurs, le scénario inconditionnel entraîne une réduction de 12,57% en 2030 par rapport au scénario de référence pour le secteur AFAT et pour le secteur de l'Énergie, cette réduction est de 10,60%.

Pour l'ensemble des scénarii, les actions retenues sont consignées dans les tableaux 1 et 2 ci-après.

Tableau 1 : Mesures d'atténuation dans le secteur AFAT

Mesures d'atténuation	Technologies
Mise à l'échelle des bonnes pratiques et des techniques de GDT/E et de l'AIC sur l'ensemble des zones agroécologiques pour augmenter la résilience des	Plantations d'espèces à usages multiples

Mesures d'atténuation	Technologies
écosystèmes et des ménages, et séquestrer le carbone dans les sols et les arbres.	Promotion de la régénération naturelle assistée
	Aménagement des terres pour les cultures irriguées ou de décrues
	Haies vives et brises vents
	Aménagement et sécurisation des enclaves pastorales, aires de pâturage et aires de repos
	Aménagement et matérialisation des couloirs de passage
	Restauration des terres pastorales dégradées
	Foresterie privée
	Développement de fermes laitières en zéro pâturage (stabulation permanente)
	Intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche bovine
	Intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche ovine
	Programme « un village un bois »
	Fixation de dunes vives
Culture fourragère	
Aménagement durable des formations forestières pour réduire les émissions de GES dues à la déforestation	Réhabilitation des forêts classées dégradées
	Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse (pare-feu)

Tableau 2 : Mesures d'atténuation dans le secteur de l'Energie

Mesures d'atténuation	Technologies
Promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel et tertiaire	Foyers à bois efficace (foyers améliorés)
	Foyers au GPL
	Foyers à charbon de bois efficaces
	Éclairage de bureau efficace avec des ampoules fluocompactes
	Éclairage de bureau efficace avec LED
	Éclairage public efficace

Mesures d'atténuation	Technologies
	Lampes solaires à LED
	Réfrigérateurs efficaces
	Réfrigérateurs d'hôtel efficaces
	Lampadaires solaires
Réduction des pertes de transport et de distribution	Nouvelle centrale à charbon à haut rendement
	Réseaux électriques efficaces
Développement des énergies renouvelables	Hydroélectricité connectée au réseau principal
	Production électrique à partir de Bagasse
	PV solaire, grand réseau
	Mini réseau solaire/diesel
	PV solaire, petit réseau isolé, 100% solaire
	Éolienne
Amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur de transport	Voitures à essence plus efficaces
	Voitures diesel plus efficaces
	Restriction à l'importation de voitures d'occasion

2.2. Rappel sur le système de suivi & évaluation de la CDN

Le dispositif de suivi des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) est un système de Mesure, de Notification et de Vérification (MNV) qui permet de suivre la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi que le soutien reçu en technologie, en renforcement des capacités et en financement.

Au Niger, dans le cadre du suivi de la CDN, deux dispositifs ont été définis respectivement pour l'adaptation et l'atténuation. Pour ce rapport, seul le volet suivi des actions d'atténuation sera considéré.

2.2.1. Volet atténuation

Le système national de suivi-évaluation volet atténuation est basé sur le MNV ou MRV (anglais). Il a pour objectif principal de suivre et évaluer de manière opérationnelle la mise en œuvre de la CDN au niveau national.

En effet, le système est basé sur d'autres dispositifs de suivi & évaluation existant au niveau national. Il s'agit entre autres de :

- Système de suivi & évaluation du Plan de Développement Économique et Social (PDES) au niveau du Ministère du Plan ;
- Système Automatisé Intégré de Suivi & Évaluation des Conventions de Rio au niveau du Secrétariat Exécutif du CNEDD ;
- Système de Suivi & Évaluation de l'Initiative 3N ;
- Système de Suivi & Évaluation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (ME/LCD).

Ces systèmes ont permis de définir 32 indicateurs de suivi des actions d'atténuation dont 14 pour le secteur AFAT, 8 pour le secteur de l'Énergie et 10 pour les secteurs transversaux. Le tableau 3 ci-après présente ces indicateurs.

Tableau 3 : Indicateurs retenus pour le volet atténuation de la CDN

N°	Indicateurs Identifiés	Unité
1.	Nombre d'ha de terres récupérées	ha
2.	Nombre d'ha des terres forestières traitées	ha
3.	Superficie de dunes fixées	ha
4.	Nombre d'ha de RNA réalisés	ha
5.	Nombre d'ha de plantation en bloc (sur sites traités)	ha
6.	Superficie de forêts classées réhabilitées	ha
7.	Longueur de plantation linéaire réalisée (haies vives, brise-vents, délimitation couloirs de passage, aires de parcours)	ha
8.	Superficie des terres couvertes par les forêts	ha
9.	Superficie totale des forêts protégées	ha
10.	Superficie des forêts classées	ha
11.	Capacité renouvelable installée	Mwe
12.	Part des EnR dans la production d'énergie électrique	%
13.	Pourcentage de ménages utilisant des foyers améliorés	%
14.	Pourcentage de ménages utilisant le pétrole lampant pour la cuisson	%

N°	Indicateurs Identifiés	Unité
15.	Pourcentage de ménages utilisant l'électricité pour la cuisson	%
16.	Pourcentage de ménages utilisant le GPL pour la cuisson	%
17.	Consommation moyenne journalière de GPL par ménage	kg/ménage
18.	Consommation moyenne journalière de GPL par ménage utilisant le GPL	kg/ménage
19.	Quantité de pétrole brut produite	Tonne
20.	Quantité de pétrole brut raffinée	Tonne
21.	Production de la raffinerie	Tonne
22.	Émissions de CO ₂ par consommation d'énergie	(t de CO ₂ /tep)
23.	Quantité des émissions de Gaz à Effet de Serre (CO ₂ , CH ₄ et NO ₂)	GgCO ₂ eq
24.	Superficie des terres couvertes par la RNA	ha
25.	Nombre de fermes modernes privées d'élevage créées	Nbre
26.	Superficie Annuelle des terres dégradées récupérées	ha
27.	Intensité totale de carbone de l'économie	MtCO ₂ -eq/PIB (milliards de devises)
28.	Intensité de carbone de l'économie par habitat	MtCO ₂ -eq/hbt
29.	Émissions de CH ₄	GgCO ₂ eq
30.	Émissions de N ₂ O	GgCO ₂ eq
31.	Évolution des ressources publiques nationales dans les domaines d'intervention des 3 conventions pour les trois conventions et par convention	%
32.	Volume des ressources mobilisées auprès des sources de financement inédites y compris du secteur privé pour les 3 conventions et par convention	FCFA

La plupart des indicateurs identifiés font l'objet de suivi par les ministères sectoriels en charge de la mise en œuvre des politiques, plans, projets et programmes au niveau national.

Toujours, pour renforcer le suivi de la mise en œuvre de la CDN, un système MRV est mis en place. L'objectif de ce système est de (i) démontrer de manière transparente les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES définis dans la CDN ; (ii) suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions d'atténuation et des actions d'adaptation telles que définies dans la CDN et (iii) suivre le soutien nécessaire et reçu pour la mise en œuvre de la CDN, y compris le renforcement des capacités, le transfert de technologie et le financement.

CHAPITRE 3 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA REALISATION DE LA CDN

La première Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a adopté une série des décisions lors de la Conférence des Parties tenue à Katowice, en Pologne en décembre 2016. En effet, l'un des résultats les plus importants de cette Conférence a été l'adoption des règles d'application de l'Accord de Paris sur le climat. Ces règles définissent les modalités de suivi et de présentation des contributions nationales, les exigences de transparence (article 13 de l'AP), les mécanismes de financement, et d'autres éléments essentiels pour mettre en œuvre l'Accord de Paris dont notamment, Modalités, procédures et lignes directrices (MPGs) aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris.

Les MPGs figurant à l'annexe 1 de la décision 18/CMA.1 ont été adoptées lors de la Conférence des Parties tenue Glasgow à travers la décision 5/CMA.3 à son paragraphe premier. En effet, à travers la décision 5/CMA.3, les Parties sont appelées utiliser les MPGs suivantes :

- Tableaux communs pour la communication électronique des informations contenues dans les rapports nationaux d'inventaire des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre ;
- Modèles de tableaux communs pour la communication électronique des informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris ;
- Modèles de tableaux communs pour la communication électronique des informations relatives à l'appui fourni et mobilisé en matière de financement, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités, ainsi qu'à l'appui nécessaire et reçu au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris.

Le Niger étant Partie à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, l'application de ces MPGs au niveau national nécessite un système robuste de suivi et de rapportage de la CDN ainsi que des outils appropriés pour rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de cette CDN.

3.1. Système MRV de suivi de la mise en œuvre de la CDN du Niger

Dans le cadre de la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, les Etats Parties signataires de l'Accord de Paris se sont engagés à réduire leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) afin de stabiliser l'augmentation de la température globale à 2°C à travers leurs engagements matérialisés en Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Pour le suivi de ces engagements, l'Accord de Paris a mis en place un Cadre de Transparence Renforcée de l'action et de l'appui à travers l'article 13 qui stipule « Afin de renforcer la

confiance mutuelle et de promouvoir une mise en œuvre efficace, il est créé un cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui, assorti d'une certaine flexibilité, qui tient compte des capacités différentes des Parties et qui s'appuie sur l'expérience collective ».

C'est dans ce cadre que le Niger, en adoptant par Décret n°2021-1010/PRN/ME/LCD du 02 décembre 2021 sa CDN révisée, l'a fait accompagner d'un dispositif de Suivi Evaluation pour les volets Adaptation et Atténuation afin de permettre le suivi ses indicateurs de performance et ses efforts d'adaptation et d'atténuation.

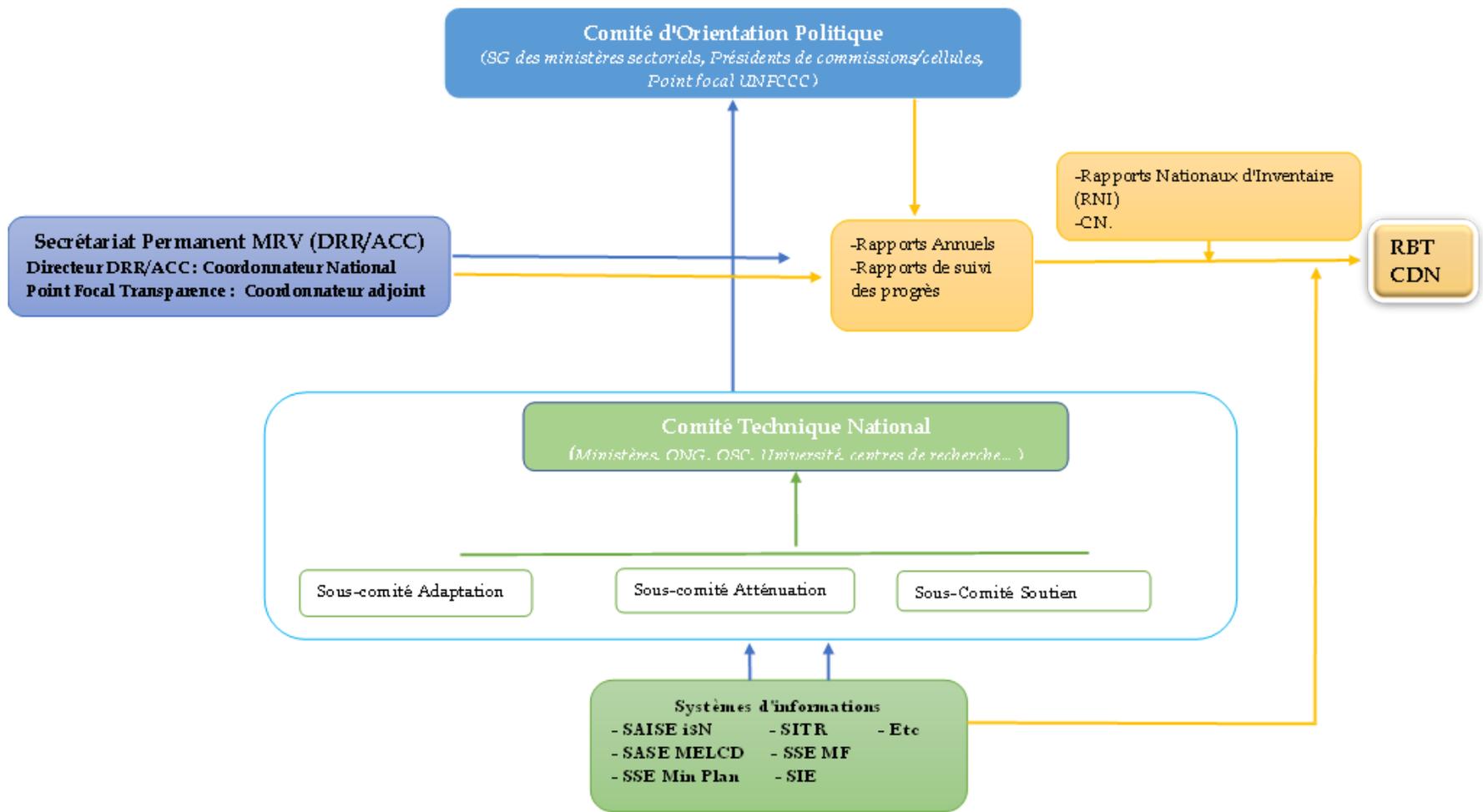
La CDN du Niger prévoit le développement d'un système MRV vecteur de confiance entre parties prenantes à l'AP, en exposant de manière transparente leurs actions climatiques ainsi que les obligations de financements des pays développés.

Conscient de l'importance du MRV, le Niger avec l'appui du projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP) dont la mise en œuvre concoure à l'atteinte des engagements pris a élaboré en aout 2023, une étude pour la mise en place d'un système MRV de suivi de la mise en œuvre de la CDN.

Dans le cadre de cette étude, le dispositif du MRV-CDN proposé est conçu pour renforcer la synergie entre les acteurs et l'action climatique en prenant en compte toutes les structures pour garantir la transparence dans le suivi et la mise en œuvre. En effet, la plateforme proposée est constituée des organes suivants :

- Le comité d'Orientation Politique
- Le Secrétariat Permanent ;
- Le Comité Technique ;
- Le dispositif des IGES.

La figure ci-après présente le schéma du dispositif MRV de suivi de la CDN.



3.1.1. Objectif du système de suivi de la CDN

Les objectifs assignés à ce dispositif national MRV sont :

1. Démontrer de manière transparente les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES définis dans la CDN ;
2. Suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions d'atténuation et des actions d'adaptation telles que définies dans la CDN ;
3. Suivre le soutien nécessaire et reçu pour la mise en œuvre de la CDN, y compris le renforcement des capacités, le transfert de technologie et le financement.

3.1.2. Ancrage institutionnel et dispositions juridiques

Le système de suivi de la mise en CDN est ancré au niveau du Ministère en charge de l'Environnement.

Un décret présidentiel est envisageable afin de formaliser et d'opérationnaliser ce dispositif. Des arrêtés d'application du ministère en charge de l'environnement sont prévus pour préciser la composition des organes et clarifier les rôles ainsi que le fonctionnement de chacun. Ils définiront également le cahier de charge qui établira les objectifs tangibles, les fonctions attendues et les mesures de performance auxquelles les experts et les organisations impliqués dans le cadre de transparence doivent se conformer.

3.2. Outil simplifié pour le suivi

L'outil GACMO qui a déjà été utilisé dans le cadre de l'identification des mesures et technologie d'atténuation, volet Energie de la CDN du Niger utilisé afin d'identifier les mesures d'atténuation de la CDN ainsi que leurs impacts en termes d'émissions de GES peut être utilisé pour le suivi des actions et des indicateurs à travers son onglet MRV. En effet, cet onglet permet de suivre le niveau de mise en œuvre des technologies d'atténuation réalisées sur la période de mise en œuvre de CDN.

A titre illustratif, dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN du Niger, il est prévu d'atteindre 650 000 foyers à bois efficaces en 2025 contre 942 000 en 2030. Selon le document du ministère en charge de l'énergie, 183 450 foyers améliorés à bois ont été construits en 2022. Cela correspond à la réduction des émissions de 230,20Kt CO₂/an. La figure ci-après présente l'onglet du volet MRV de l'outil GACMO.

CHAPITRE 4 : PROPOSITION DE L'OUTIL DE SUIVI DES MESURES D'ATTENUATION

4.1. Contexte international et national

Lors de la 24^{ème} Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui s'est tenue à Katowice en Pologne du 2 au 14 décembre 2018, les Parties ont adopté les règles d'application de l'Accord de Paris (AP). Lors de cette conférence, les Parties ont adopté également les Modalités, Procédures et Lignes Directrices (MPGs) pour le Cadre de Transparence Renforcée (CTR) visé à l'article 13 de l'AP. En effet, l'Article 13 définit deux (02) objectifs du CTR à savoir l'action pour le climat et le soutien de ladite action.

En ce qui concerne l'action climatique, l'objectif du CTR est de « fournir une compréhension claire de l'action contre le changement climatique à la lumière de l'objectif de la convention tel qu'énoncé à son article 2, notamment la clarté et le suivi des progrès vers la réalisation des CDN au titre de l'article 4 de l'AP et les mesures d'adaptation des Parties au titre de l'article 7, notamment les bonnes pratiques, les priorités, les besoins et les lacunes, pour éclairer le bilan mondial au titre de l'article 14.

Pour le soutien à l'action climatique, l'objectif du CTR est « de clarifier le soutien fourni et reçu par les différentes Parties concernées dans le contexte des actions contre le changement climatique au titre des articles 4, 7, 9, 10 et 11, et, dans la mesure du possible, de donner un aperçu complet du soutien financier global fourni, afin d'éclairer le bilan mondial au titre de l'article 14 ».

En outre, pour faciliter la mise en œuvre des MPGs, lors de 26^{ème} Conférence des Parties à la CCNUCC tenue du 31 octobre au 13 novembre 2021, les Parties ont adopté des directives pour l'application des MPGs aux fins du CTR visé à l'article 13 de l'AP à travers la décision 5/CMA.3 notamment ses annexes 1 et 2 relatifs aux :

- Tableaux communs pour la communication électronique des informations contenues dans les rapports nationaux d'inventaire des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- Modèles de tableaux communs pour la communication électronique des informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN au titre de l'article 4 de l'AP.

Ainsi, pour le suivi et le rapportage de la mise en œuvre de la CDN, l'application des MPGs est primordiale pour le Niger.

Pour ce faire, il est impératif de consolider les mesures et les indicateurs à suivre par technologie ainsi que les parties prenantes en charge de la mise en œuvre et du suivi de cette CDN.

Ce suivi permettra de relever, centraliser et rapporter :

- le niveau de mise en œuvre des technologies au niveau national ;
- les mesures/actions mises en œuvre par secteurs concernés par la CDN ;
- l'évolution des impacts en termes de réduction des émissions de GES et ;
- le niveau de mise en œuvre des scénarii conditionnel et inconditionnel.

4.2. Outils de suivi et rapportage de la CDN, volet atténuation

Dans le cadre de la définition des mesures d'atténuation deux outils ont été utilisés à savoir :

- l'outil EX-ACT de la FAO pour le secteur AFAT et ;
- l'outil GACMO pour le secteur de l'Energie.

4.2.1. Outil EX-ACT de la FAO

C'est un outil qui réalise des estimations (ex-ante, mi-parcours et ex-post) de l'impact des interventions de développement agricole et forestier sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). En effet, Il consiste à estimer les émissions de CO₂, CH₄ et N₂O et la séquestration de carbone de deux scénarios, l'un correspondant à la mise en œuvre des interventions, et l'autre reflétant un état de référence sans intervention.

EX-ACT (Figure 1) a été développé en utilisant principalement « les lignes directrices des inventaires nationaux des GES » complétées par d'autres méthodologies existantes. Les valeurs par défaut pour les options d'atténuation dans le secteur agricole proviennent principalement du GIEC (2006). Il adopte une approche modulaire et chaque « module » décrit une utilisation spécifique du sol suivant un cadre de travail avec une logique en trois phases :

- description générale des actions /mesures ;
- identification des changements d'usage des terres et des technologies par composantes en utilisant les « modules » spécifiques (déboisement, boisement/reboisement, dégradation forestière, cultures annuelles/pérennes, riz paddy, zones humides, prairie, bétail, intrants, autres investissements), et ;
- calcul du bilan carbone avec et sans mesures/actions en utilisant les valeurs par défaut du GIEC.



Figure 1 : Vue de l'outil EX Act de la FAO

4.2.2. Outils GACMO

L'outil Greenhouse Gas Abatement Cost Model (Figure 2) ou « Modèle de Coût de réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre » est un outil développé par UNEP-DTU. En effet, c'est un outil de modélisation des émissions de Gaz à Effet de Serre basé sur Excel et qui utilise les méthodologies développées par le GIEC et le MDP. Il réalise une analyse des options d'atténuation des GES pour un pays ou une région dans le cadre des CN, des CDN ou les stratégies de développement à faible émission de carbone.

En plus, l'outil permet de :

- établir un scénario de référence ou BAU des émissions d'un pays ou d'une région ;
- choisir des options d'atténuation parmi une liste d'options incluses dans le modèle. Pour chacune de ces options, le modèle donne le potentiel de réduction des émissions des GES ainsi que le coût additionnel d'investissement et de mise en œuvre par rapport à une option de référence ;
- établir un scénario d'atténuation basé sur une liste d'options d'atténuation pour les différents secteurs pour les années de projection (2025, 2030, 2050) ;
- établir une courbe de Coût de réduction des émissions des GES qui compare les différentes options d'atténuation choisies.

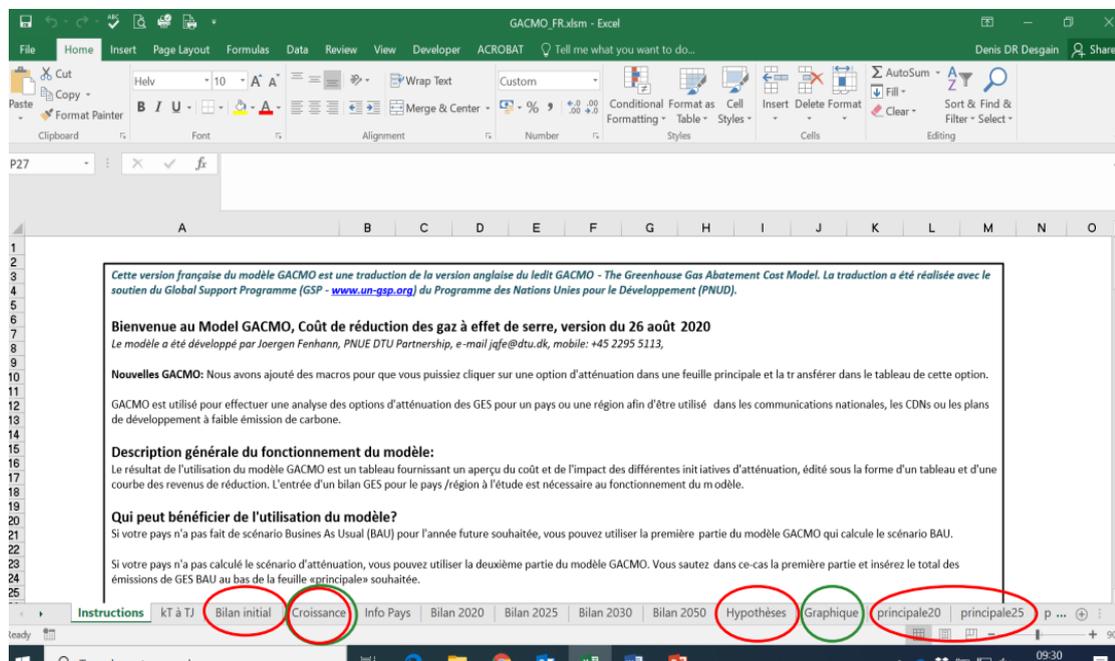


Figure 2 : Vue de l'outil GACMO

4.3. Avantages comparatifs et choix de l'outil approprié pour les actions d'atténuation

Les deux outils sont utilisés pour évaluer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et les avantages économiques des interventions agricoles. Cependant, EX-ACT de la FAO est un système d'évaluation qui aide les concepteurs de projet à estimer et à hiérarchiser les activités offrant des avantages économiques et en termes d'atténuation des effets du changement climatique. D'autre part, GACMO est un modèle de coût d'abattement des émissions de GES qui peut être utilisé pour aider les pays ou les régions à analyser leurs options de réduction des émissions de GES afin de préparer des informations pour leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN), leurs communications nationales ou leurs plans de développement à faible émission de carbone. Aussi, l'outil GACMO intègre les coûts des options de réduction et le volet de suivi du niveau de réduction des émissions de GES (MRV) tandis que l'outil EX-ACT n'intègre pas ces options directement. Par ailleurs, les mesures à fortes potentiel de réduction identifiées à travers l'outil EX-ACT sont prises en compte dans les technologies que propose l'outil GACMO avec beaucoup plus de détails en termes d'informations.

Ainsi, dans le cadre de suivi des actions de la CDN du Niger, volet atténuation, l'outil GACMO serait un outil approprié qui répond au mieux aux exigences des tableaux communs pour la communication électronique des informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation

de la CDN.

CONCLUSION

Aux termes de l'Accord de Paris, il est établi un système commun de Transparence pour toutes les Parties dénommé « Cadre de Transparence renforcé des mesures et de l'appui » tenant compte de la flexibilité dans la mise en œuvre des dispositions. Ce système permet d'installer un esprit de confiance entre les Parties en apportant plus de précision au niveau des efforts déployés ce qui accroîtrait l'efficacité des actions entreprises.

Aussi, pour la mise en place du système de suivi de la CDN et des mesures d'atténuation des émissions basé sur des indicateurs adaptés, deux (2) outils ont été identifiés et testés à savoir l'outil EX-ACT de la FAO pour l'évaluation des émissions dans le secteur AFAT et l'outil GACMO utilisé pour le suivi des actions et des indicateurs en ce qui concerne le secteur de l'Energie en lien aux objectifs dont le Niger s'est fixé de contribuer à la réduction des émissions globales des GES (objectif 2°C voire 1,5°C à l'horizon 2050) dans le cadre de la CDN révisée avec comme objectif conditionnel de réduire les émissions des secteurs AFAT et Énergie respectivement de 22,75% et 45% d'ici 2030.

A noté également que pour le suivi de la CDN, le Niger s'est doté en 2023, d'un Système MRV-CDN. Pour son opérationnalisation, il est prévu un cadre juridique (Décret) qui définira les rôles et responsabilités des parties prenantes.

La présente étude a proposé un suivi dynamique avec GACMO basé sur des technologies d'atténuation avec des indicateurs spécifiques identifiés pour le suivi du secteur de l'Energie et de AFAT répondant aux exigences du Cadre de Transparence renforcé des mesures telle que définie dans l'Accord de Paris.

BIBLIOGRAPHIE

- [01] MELCD,2021 : Contribution Déterminée au niveau National,40p.
- [02] ISPRA, 2021 : Proposed indicators for domestic MRV purposes and tracking progress of NDCs, p.33.
- [03] République du Niger, 2012 : Rapport sur les indicateurs au titre de l'année 2012. Version définitive. p.24.
- [04] MELCD, 2023 : Stratégie Nationale d'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur agricole (SPN2A 2035). Document cadre. Version finale. p.86.
- [05] MELCD,2021 : Mise en place d'un système national de suivi de la mise en œuvre de la CDN, volet atténuation, p.140.
- [06] SE/CNEDD, 20Mise n place d'un Système MNV sur les changements climatiques au Niger, p.140.
- [07] UEMOA,2016 : Programme Régional d'Etiquetage des Appreils Electroménagers dans les Etats Membres de l'UEMOA, phase II,p.99